

I. PLAN DE PIEGEAGE DEJA EN PLACE

Vérifier en tout premier si la commune ne bénéficie pas déjà d'un plan de piégeage, généralement réalisé par les antennes GDON ou parfois par les Services Techniques ou espaces verts.

Si c'est le cas, rencontrer les Equipes GDON pour comprendre leur approche et si possible connaître les résultats : type de pièges, emplacements, appâts, fréquence des relevés, nombre de reines piégées par piège et par année ...etc...

L'idéal est de pouvoir placer tous les pièges sur un plan avec les quantités de reines frelons capturées.

Intéressant également de juxtaposer les quantités de Reines capturées et l'évolution des nids détruits.

Si le piégeage est réalisé avec des pièges non sélectifs, proposer d'essayer avec quelques pièges sélectifs.

II. PAS DE PLAN DE PIEGEAGE EN PLACE

En l'absence de plan de piégeage, discuter avec les Services de la Mairie pour savoir de quelles informations ils disposent pour le moment.

II.1 2 informations clé

- 1) La mairie prend elle en charge la destruction des nids signalés par les habitants ? si oui, par qui et à quel coût.
Si c'est le cas, les habitants n'hésiteront pas à signaler les nids et leur nombre sera représentatif.
Dans le cas contraire, le nombre de nid signalé sera surement sous-estimé.
- 2) Placer sur un plan, l'emplacement précis de tous les nids, en différenciant les nids primaires et secondaires, détruits ou juste repérés

II.2 Plan de piégeage

Proposer un plan de piégeage construit sur la base des informations disponibles et selon les 2 règles suivantes :

- 1) 1 piège proche de chaque nid ayant pu produire des Reines fécondées
- 2) Complément avec 1 piège par carré de 500 m de côté en milieu urbain et 1 piège / 200 ha en campagne
- 3) Positionnement des pièges exposés au sud, proche point d'eau et source de sucre

II.3 Financement

Budget spécifique de la Mairie pour acquérir les pièges sélectifs ou pour subventionner une association elle-même propriétaire des pièges

III. ORGANISATION ANNEES SUIVANTES

- 1) Inciter la mairie à prendre en charge la destruction des nids
- 2) Connaitre et cartographier les nids (primaires, secondaires, détruits, juste repérés
- 3) Cartographier les pièges avec les quantités de reines frelons capturées
- 4) Juxtaposer ces 2 cartographies pour établir les plans de piégeage année après année